

**COMMUNE DE
VALGELON-LA ROCHETTE**
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 avril 2026

Le vingt-trois avril deux mille vingt-six à neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur MERIEUX Jean-Pierre, Maire

Membres présents : Jean-Pierre MERIEUX, Annie GONTARD, Patrick CHARLES, Angélique NEFISSI, Fabien GARCIA, Elisabeth JOUTY, Jean-Loup CREUX, Nathalie SIBUÉ, Jean-Claude BENGRIBA, Joël RECORDON, Delphine LAINÉ, Christelle ETIENNE, Nadine KUZAY, Pierre DUBOSSON, Virginie TOURNIER, Christophe BOUTTE, Nadine CASTILLON, Dominique SABATIER, Cédric LARGE, Magalie BOITEL, Eric MARTINET, Jacky DONJON, Elisabeth FAVERJON, David ATEs, Véronique CHRISTOL, Jacky GACHET, Pierre VERNEY.

Absent :

Procurations : Guillaume SETA à Jean-Claude BENGRIBA, Samira BOUKERCHE à Angélique NEFISSI

Membres en exercice	Quorum	Présents	Pouvoirs	Votants
29	15	27	2	29

Date de la convocation : 17 avril 2026

Madame Elisabeth JOUTY a été élue secrétaire de séance.

Délibération N°2026/50

OBJET : Budget ZH Colombier : budget primitif 2026

Le rapporteur : Jean-Pierre MERIEUX, Maire

Il est rappelé à l'assemblée que le budget est un acte fondamental de la gestion municipale car c'est celui par lequel le Conseil municipal prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année à venir.

Le budget primitif présente les prévisions et autorisations de dépenses et recettes de l'exercice. Il est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement avec des recettes et des dépenses ayant été évaluées de façon sincère.

Lors de la séance du 13 décembre 2025, le Conseil Municipal a débattu et voté les orientations budgétaires pour l'exercice 2026. A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de budget primitif pour l'exercice 2026 soumis à votre adoption.

Le projet de budget primitif 2026 qui vous est soumis s'équilibre en mouvements budgétaires, en dépenses et en recettes, à la somme de **1 979 176.21 €** respectivement :

- Section de fonctionnement.... 999 432.23 €
- Section d'investissement..... 979 743.98 €

En fonction de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil municipal,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le débat d'orientation budgétaire du 13 décembre 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 13 avril 2026,

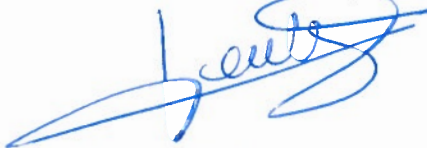
Vu le projet de budget primitif présenté,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget primitif 2026 du budget principal pour un montant s'équilibrant en mouvements budgétaires, en dépenses et en recettes à la somme de **1 979 176.21 €**.
- **VOTE** le présent budget :
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, arrêtée à la somme de **999 432.23 €** en laissant à l'ordonnateur la possibilité de procéder à des ajustements de crédits à l'intérieur d'un même chapitre.
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement, arrêtée à la somme de **979 743.98 €** en laissant à l'ordonnateur la possibilité de procéder à des ajustements de crédits à l'intérieur d'un même chapitre.

Valgelon-La Rochette, le 23 avril 2026.

La secrétaire de séance,



Elisabeth JOUTY

Le Maire,

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture le 29/04/2026 et de sa publication ou notification le 29/04/2026



Jean-Pierre MERIEUX

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai

ARRETE ET SIGNATURES

BP 2026

COMMUNE DE VALGELON-LA ROCHETTE - BUDGET ZONE HABITAT LE COLOMBIER

23/04/2026 14:25

Page 1 / 3

Présentation

Présenté par le MAIRE,
A Valgelon-La-Rochette, le 23/04/2026
Le MAIRE



Délibération

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.
A Valgelon-La-Rochette, le 23/04/2026

Votes

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de membres présents :	27
Nombre de suffrages exprimés :	29
Pour :	29
Contre :	0
Abstention :	0

Les membres du Conseil Municipal,

Date de convocation :

Signataire

ATES David



BENGRIBA Jean-Claude



BOITEL Magalie



BOUKERCHE Samira procuration à Angélique NEFISSI

SB

BOUTTE Christophe



CASTILLON Nadine



CHARLES Patrick



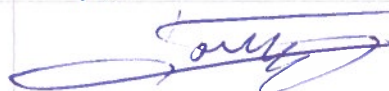
CHRISTOL Véronique



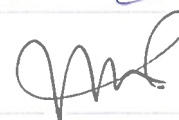
CREUX Jean-Loup



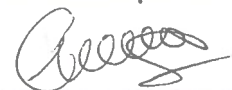
DONJON Jacky



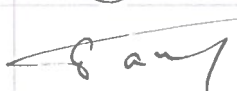
DUBOSSON Pierre



ETIENNE Christelle



FAVERJON Elisabeth




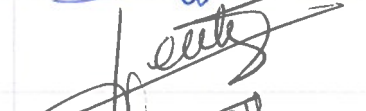



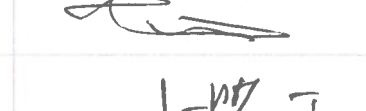

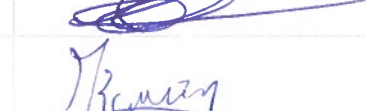
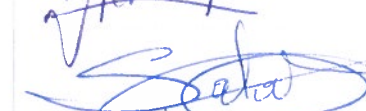


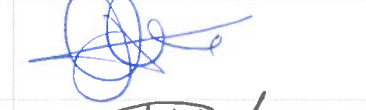




ARRETE ET SIGNATURES

COMMUNE DE VALGELON-LA ROCHETTE - BUDGET ZONE HABITAT LE COLOMBIER

23/04/2026 14:25

Page 2 / 3

Signataire	
GACHET Jacky	
GARCIA Fabien	
GONTARD Annie	
JOUTY Elisabeth	
KUZAY Nadine	
LAINE Delphine	
LARGE Cédric	
MARTINET Eric	
MERIEUX Jean-Pierre	
NEFISSI Angélique	
RECORDON Joël	
SABATIER Dominique	
SETA Guillaume procuration à Jean-Claude BENGRIBA	
SIBUE Nathalie	
TOURNIER Virginie	
VERNEY Pierre	

ARRETE ET SIGNATURES

BP 2026

COMMUNE DE VALGELON-LA ROCHETTE - BUDGET ZONE HABITAT LE COLOMBIER

23/04/2026 14:25

Page 3 / 3

Certifié exécutoire par le MAIRE, compte tenu de la transmission en préfecture, le 28/04/2026, et de la publication le 28/04/2026.

A Valgelon-La-Rochette, le
28/04/2026